

Adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

Rapport sur les résultats de la consultation

Berne, septembre 2015

Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Milieux consultés et avis reçus	
2	Synthèse des principaux résultats	4
2.1	Appréciation globale du projet	4
2.2	Avis relatifs aux articles des statuts	4
2.3	Avis concernant la participation de la Suisse	
2.3.1	Adhésion de la Suisse	
2.3.2	Représentation et influence	9
2.3.3	Conséquences financières pour la Confédération	9
2.3.4	Procédure	10
3	Modification des arrêtés fédéraux	10
4	Annexe: liste des participants à la consultation	12

1 Contexte

1.1 Objet de la consultation

Le 22 juin 2015, le Conseil fédéral a décidé d'approuver les statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), que le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a signés le 29 juin 2015, à Pékin.

Le 12 août 2015, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'adhésion de la Suisse à la BAII. Compte tenu de l'urgence du dossier, le délai de la consultation a été raccourci à trois semaines et courait jusqu'au 2 septembre 2015.

Le dossier de consultation comprenait les documents suivants:

- les projets de l'arrêté fédéral portant adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et de l'arrêté fédéral concernant le financement de l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures;
- les statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et le rapport sur les statuts:
- le rapport explicatif sur l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures;
- la liste des destinataires.

Au total, 111 destinataires ont été invités à se prononcer. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a reçu 41 avis à l'issue de la consultation.

1.2 Milieux consultés et avis reçus

	Invitations à se prononcer	Avis exprimés
Cantons et conférences cantonales	27	21
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	12	3
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3	1
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	8	6
Autres milieux intéressés	61	12
Total	111	43

2 Synthèse des principaux résultats

2.1 Appréciation globale du projet

La grande majorité des participants saluent l'adhésion à la BAII. Tous les cantons ayant répondu approuvent le projet, le canton GR demande toutefois que l'accès de l'économie et des entreprises suisses aux marchés asiatiques soit garanti. Parmi les partis ayant donné leur avis, le PLR et le PDC sont favorables au projet, tandis que le PS ne peut l'approuver qu'à certains conditions. Le projet a en outre reçu le soutien des associations faîtières de l'économie, même si l'USS, l'ACS et l'USP ont également fixé des conditions. Les organisations actives dans le domaine du développement (Alliance Sud, Caritas, Greenpeace, Bruno Manser Fonds, WWF, Solidar Suisse, CRS) se sont montrées critiques, sans toutefois rejeter le principe de l'adhésion de la Suisse à la BAII.

Les participants en faveur du projet ont notamment salué le fait que celui-ci s'inscrit dans la ligne de la coopération au développement et de la stratégie de politique économique extérieure. Ils estiment que la BAII pourrait contribuer de façon significative à répondre aux importants besoins d'infrastructures dans la région, à promouvoir le développement durable et à lutter contre la pauvreté, de même qu'à accroître la prospérité, à créer des perspectives économiques et à favoriser la stabilisation sociale. La participation de la Suisse renforcerait en outre ses relations avec la Chine et la région asiatique dans son ensemble. Les cantons, en particulier, ont également mis en avant les effets positifs escomptés sur l'économie suisse.

Les partis (PS), l'USS et les organisations actives dans le domaine du développement qui se sont montrés critiques à l'égard du projet ont notamment fait valoir les arguments suivants:

- les bénéfices pour la politique de développement sont aujourd'hui incertains, l'adhésion à la BAII profiterait principalement à l'industrie d'exportation;
- en l'état, le respect des normes internationales, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation mondiale du travail (OIT), ne peut pas être garanti;
- les objectifs, qui relèvent principalement des affaires économiques extérieures, ne permettent pas de justifier un financement par le biais de la coopération au développement. Le financement devrait plutôt être réglé au titre de la loi fédérale sur la promotion des exportations. Un financement par la Banque nationale suisse devrait également être examiné.

Ces parties demandent donc des garanties, d'une part, que la BAII satisfait aux exigences les plus élevées pour ce qui est de la définition et du respect des normes sociales, environnementales, de gouvernance et de transparence des procédures d'adjudication, et, d'autre part, qu'elle a mis en place une coopération institutionnalisée avec les banques multilatérales de développement et qu'elle ne fera pas fi des normes à des fins de concurrence. De plus, elles souhaitent que le Conseil fédéral rende régulièrement compte au Parlement du respect de ces normes, et que le financement ne se fasse pas aux dépens de l'aide publique au développement.

L'USP fait dépendre son soutien du renforcement des normes de durabilité et d'une focalisation sur l'infrastructure des régions rurales, qui ont un important besoin en investissement et qui sont les plus touchées par la pauvreté et l'exode. Elle estime que le financement devrait relever de la loi fédérale sur la promotion des exportations ou être assuré par le budget de la coopération au développement. L'ACS, quant à elle, n'approuverait l'adhésion que si les ressources nécessaires provenaient des fonds de la coopération au développement.

2.2 Avis relatifs aux articles des statuts

Les participants se sont principalement prononcés sur l'adhésion de la Suisse à la BAII. Concernant les statuts, ils ont émis les remarques présentées ci-dessous.

Art. 1-2 Objet et fonctions

La grande majorité des participants approuve l'objet et les fonctions de la banque.

Alliance Sud estime au contraire qu'il n'est pour l'heure pas possible d'évaluer si les activités de la BAII seront compatibles avec les objectifs de la Suisse en matière de politique de développement, étant donné qu'on ignore complètement les conditions financières ainsi que les normes sociales et environnementales qui seront appliquées par la banque. D'après elle, l'argument du rapport explicatif selon lequel les projets d'infrastructure que la BAII pourra soutenir permettront à un grand nombre de personnes dans cette région de «se libérer des chaînes de la pauvreté» (p. 15) n'a pas d'assise réelle.

Selon l'USP, il est indéniable que les infrastructures jouent un rôle clé dans le développement des pays asiatiques en rapide mutation. Toutefois, on peut se demander si la BAII sera réel-lement en mesure d'améliorer la durabilité. Pour ce faire, les normes correspondantes devraient être renforcées et le soutien devrait principalement se concentrer sur les infrastructures des régions rurales, où les besoins en investissement et la pauvreté sont les plus grands, ce qui permettrait de lutter contre l'exode.

Le PS est d'avis que, contrairement à la Banque asiatique de développement (BAsD), l'objectif de la BAII n'est pas de lutter contre la pauvreté et de créer un modèle économique inclusif, mais d'asseoir l'hégémonie de la Chine et de stimuler une croissance économique, et ce, sans tenir compte des attentes et des besoins d'une grande partie de la population. De plus, rien ne semble indiquer que la couche de population la plus pauvre pourra un jour profiter des fruits de la croissance, la question de la répartition n'ayant jamais été abordée.

Art. 3 Membres Art. 4-8 Capital

La plupart des participants saluent le soutien international dont jouit la BAII.

S'agissant de l'importance d'établir des principes opérationnels et de mise en œuvre clairs, l'ACS déplore que la banque accepte, dès sa fondation, une interprétation aussi souple de ses propres principes, ce dont témoigne l'adhésion de la Russie en tant que membre régional, ce qui est en contradiction directe avec l'art. 3 des statuts. De manière générale, faire une distinction entre membres régionaux et membres non régionaux est incompatible avec les principes de bonne pratique auxquels la banque semble être soumise, du moins sur papier.

Le PS attire l'attention sur le fait que les dispositions relatives aux membres et les art. 4 à 8 sur le capital de base ne confèrent qu'une influence négligeable aux membres susceptibles de partager les attentes de la Suisse concernant le respect par la BAII de normes élevées. Parmi les membres régionaux, qui se taillent la part du lion, les Etats dominants sont des régimes totalitaires comme la Chine, la Russie et l'Arabie saoudite. L'influence des membres non régionaux est extrêmement limitée.

Alliance Sud relève que parmi les 37 membres régionaux et les 20 membres non régionaux actuels de la BAII, seuls deux font partie des pays à faible revenu (Low Income Countries, LIC) selon la définition de la Banque mondiale (le Cambodge et le Népal), les autres membres fondateurs étant des pays à revenu moyen ou des pays de l'OCDE. L'USP constate également que les bénéficiaires sont principalement des pays émergents et se demande s'il ne serait pas plus judicieux que les moyens à disposition soient investis en faveur des pays les moins avancés.

Art. 9-15 Opérations de la banque

L'ACS salue le fait que les principes régissant les opérations (art. 13 des statuts) s'appuient fortement sur les normes internationales et supranationales usuelles en matière de gouvernance, mais souligne en même temps l'importance de leur mise en œuvre correcte. La Suisse, en tant que pays neutre, aura un rôle important dans ce processus.

Le PS, l'USS et les organisations actives dans le domaine du développement déplorent l'absence de garanties pour ce qui est du respect des exigences les plus élevées lors de la définition et de l'observation des normes sociales, environnementales, de gouvernance et de

transparence des procédures d'adjudication. Il faudrait notamment garantir le respect des conventions fondamentales de l'OIT dans le cadre des projets soutenus par la BAII et exclure le financement de centrales à charbon ou de centrales nucléaires. Le PS relève que les statuts ne fournissent aucune indication suggérant que la BAII entend observer les conventions fondamentales de l'OIT ou d'autres conventions multilatérales dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement.

Il n'est pas possible d'exclure que les directives sociales et environnementales applicables à l'octroi de crédits par la BAII seront plus souples que celles de la Banque mondiale et de la BAsD, ce qui pourrait entraîner une spirale descendante des mécanismes de sécurité des banques de développement existantes et, partant, un assouplissement des directives sociales et environnementales lors de l'adjudication (Caritas, Alliance Sud). La BAII devra coopérer avec ces institutions et ne pas entrer en concurrence avec elles en faisant fi des normes. Son objectif de mettre en place des procédures d'approbation efficaces ne devrait pas se faire aux dépens des bonnes pratiques internationales (USS).

Les participants saluent les consultations sur les normes environnementales et sociales, mais Greenpeace, Bruno Manser Fonds et le WWF estiment que les délais de consultation de la société civile concernant les mécanismes de sécurité doivent être prolongés afin de permettre une prise de position fondée. Le projet d'analyser l'application de ces normes au terme d'une période de trois ans a fait l'objet de critiques, cette démarche n'étant de loin pas suffisante pour garantir le respect des bonnes pratiques internationales.

La Suisse doit s'engager avec détermination pour le respect des normes sociales et environnementales (USS, usic). Par ailleurs, le Conseil fédéral doit régulièrement rendre compte au Parlement de la mise en œuvre et du développement des normes sociales, environnementales, de travail et de gouvernance (USS, PS).

Art. 16-20 Finances

Le PS déplore que les principes fondamentaux de la gestion des finances et du risque ne soient pas encore connus, si bien que l'on ne peut être sûr que la BAII satisfasse un jour aux exigences en matière de transparence et de redevabilité.

Art. 21-31 Structure et direction

Les commentaires portent principalement sur la structure des actionnaires, la prépondérance de la Chine et le rôle du conseil d'administration.

Le CP trouve que la répartition du capital est une question clé, le capital autorisé de 100 milliards étant réparti à hauteur de 75 % pour les actionnaires asiatiques et de 25 % pour les autres, ce qui donne à la Chine 30 % du capital et 26 % des droits de vote, alors que l'Inde, deuxième actionnaire, vient très loin derrière avec 8,4 %. Un tel niveau de participation donnera à la Chine un rôle clé dans la gouvernance et dans les orientations stratégiques de la nouvelle banque. Or, certains observateurs relèvent que la pratique de la Chine comme bailleur de fonds dans les pays en développement est parfois loin de répondre aux critères de rigueur et d'efficacité. Elle se caractérise en effet par des procédures certes simples et rapides, mais qui ne sont pas à l'abri de certaines dérives, comme le risque de corruption, une analyse de risques sommaire ou des calculs de rentabilité défaillants. Il conviendra donc de veiller au mode de gouvernance de la BAII afin que les principes de rigueur et d'efficacité nécessaires soient respectés, tout en restant une banque multilatérale.

Le PS déplore la «faiblesse éclatante du conseil d'administration», qui contraste avec la concentration des pouvoirs attribués au président désigné de la BAII, le Chinois Jin Liqun. Selon le PS, aucune mesure institutionnelle n'est prévue pour empêcher que la politique étrangère de la Chine déteigne directement sur les pratiques commerciales de la BAII. En effet, contrairement à l'usage de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, le conseil d'administration ne sera pas hébergé au siège de la BAII: selon l'art. 27, il n'aura pas

de siège permanent et ne se réunira probablement que quatre fois par an. Ce mode de fonctionnement affaiblit considérablement son influence et soulève la question suivante: sur quels critères le Conseil fédéral fonde-t-il ses attentes s'agissant du respect des standards internationaux reconnus dans les domaines de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme et des normes du travail et de l'environnement? En vertu de la règle de la majorité qualifiée, la Chine conserve par ailleurs une minorité de blocage pour les décisions de la BAII, si bien qu'elle pourrait efficacement empêcher la prise de dispositions efficaces ayant trait à la gouvernance, aux normes et à la transparence.

Art. 32-36 Dispositions générales

Le PS prend bonne note du fait que, conformément à l'art. 35 des statuts, la BAII est tenue de collaborer avec les autres institutions financières et organisations internationales. L'expérience montre toutefois que la Chine a l'habitude de chercher à entrer en concurrence avec la Banque mondiale et les banques de développement régionales en faisant fi des normes sociales et environnementales. Il convient de prévenir ce risque en veillant à ce que l'art. 35 des statuts soit appliqué de manière convaincante.

Dans son avis, economiesuisse souligne la nécessité d'instaurer une étroite coordination avec les banques de développement existantes.

usic relève que la création d'une autre banque de développement renforce la concurrence au sein de l'aide au développement internationale et contribue à la diversification des risques d'investissement.

Art. 44-52 Statut, immunités, privilèges et exonérations

Le PS juge problématique l'octroi d'immunités contre toute forme de procédure judiciaire et de privilèges, par exemple une exonération fiscale intégrale (art 44 ss. des statuts), même à des consultants externes à la BAII. Il juge ce favoritisme indigne d'une institution multilatérale qui, selon le rapport explicatif, se consacre soi-disant au développement durable. Le PS salue donc le fait que le Conseil fédéral ait prévu que la Suisse émette une réserve sur ce point.

2.3 Avis concernant la participation de la Suisse

2.3.1 Adhésion de la Suisse

La plupart des participants à la consultation soutiennent la position du Conseil fédéral quant à l'importance de l'adhésion de la Suisse à la BAII. Ils ont en particulier souligné que cette approche allait dans le sens de l'orientation stratégique de la coopération au développement et de la stratégie en matière de politique économique extérieure. La BAII peut fournir une contribution essentielle pour répondre aux importants besoins d'infrastructures dans la région, y promouvoir le développement durable et lutter contre la pauvreté. Par ailleurs, la participation de la Suisse permettrait de renforcer ses relations avec la Chine et la région dans son ensemble.

Le PLR salue le fait que la Suisse a été l'un des premiers pays européens à prendre part au processus de fondation de la BAII. Il qualifie cette démarche de logique et proactive, et souligne le fait qu'en y adhérant dès le début, la Suisse est vue comme un partenaire crédible et digne de confiance, à même d'amener son expérience et ses compétences reconnues, notamment s'agissant du respect des normes internationales. Enfin, la BAII permet à la Suisse d'avoir un point d'ancrage important dans ce qui a toutes les chances de devenir un pilier de l'architecture internationale des banques de développement.

Pour le PDC, les avantages d'une adhésion dominent largement. La participation de la Suisse renforcerait les relations avec la Chine, avec les Etats d'Asie centrale membres du même groupe de vote que la Suisse au FMI, et avec la région asiatique dans son ensemble. Le PDC voit toutefois comme un inconvénient la création d'une autre banque de développement régionale, qui se fera au détriment des institutions financières multilatérales existantes. Selon lui, il

aurait été plus efficace de modifier l'équilibre des forces dans les organisations existantes. Il conçoit cependant que la Suisse ne peut pas vraiment influer en ce sens à elle seule. Par leur adhésion à la BAII, la Suisse et d'autres pays européens comme l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne donnent néanmoins un signal clair.

Selon le CP, la création de cette banque se veut une alternative – complémentaire ou rivale, l'avenir le dira – à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement (BAD) et répond incontestablement à un besoin en Asie. Elle permet notamment d'orienter d'importants flux d'épargne mondiale vers l'Asie pour financer l'amélioration des infrastructures et favoriser les échanges intra-asiatiques, projets que la Banque mondiale et la BAD ne financent qu'en très faible partie. La BAII constituera aussi un contrepoids à l'hégémonie américaine, ce qui est plutôt positif.

Les retombées attendues pour l'économie suisse sont particulièrement mises en avant, notamment par les cantons. Ils estiment que l'Asie continuera d'occuper une place centrale dans l'économie mondiale, que ces pays présentent un grand potentiel économique, qu'il est important pour l'économie suisse de pouvoir participer à ce processus et qu'une participation à la BAII pourrait lui faciliter l'accès à ces importants marchés (SO). Ils espèrent également que l'économie locale en tirera des avantages concrets. D'après GR, bien que la Chine et l'Asie disposent elles-mêmes de ressources considérables et que l'on pourrait se demander pourquoi les pays européens devraient participer à cet effort, l'intérêt manifeste de l'accès économique à cette région du monde justifie la participation à ce projet. Il conviendra cependant d'améliorer les conditions-cadre de l'industrie d'exportation suisse par le biais de mesures d'accompagnement.

Economiesuisse table sur le fait que la création de la BAII donnera des incitations importantes à la croissance et au développement durable en Asie, d'une part, et, d'autre part, que l'adhésion de la Suisse permettra aux entreprises de profiter encore davantage de l'énorme besoin en investissements existant dans la région. En tant qu'économie ouverte de petite taille, la Suisse est particulièrement tributaire de relations internationales stables et équilibrées. Elle a donc tout intérêt à s'engager activement pour trouver des solutions aux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Les instruments multilatéraux de la coopération au développement ne cessent de gagner en importance dans ce contexte. Il est également fait mention des divers accords de libre-échange en cours de négociation avec plusieurs Etats asiatiques qui, tous, comptent au nombre des membres fondateurs de la BAII. A cet égard, Swissmem salue également l'adhésion de la Suisse à la BAII.

L'adhésion de la Suisse serait dans l'intérêt de la place financière et permettrait de profiler la Suisse comme centre névralgique pour les affaires avec la Chine et en monnaie chinoise (ASB, ZH).

Le PS est d'avis que le rythme auquel le Conseil fédéral pousse le dossier avec le pouvoir autoritaire chinois contraste avec le statu quo observé dans la crise des relations avec l'Union européenne, qui est de loin le premier partenaire politique, économique et culturel de la Suisse. Il est illusoire, du point de vue économique, de penser pouvoir négliger nos excellentes relations avec l'UE pour les remplacer par l'approfondissement des relations avec les BRICS, et du point de vue politique, cela revient à remettre en cause les fondements de notre pays (les valeurs fondamentales européennes et la paix en Europe).

Sur le plan de la politique extérieure, une participation de la Suisse à la BAII ne se justifierait que si elle servait de manière crédible et avérée à inclure la Chine dans le système multilatéral. Aux yeux du PS, il faudrait mettre en place des mesures normatives et institutionnelles garantissant que la BAII ne servira pas de paravent pour appliquer la politique d'investissement de la Chine, qui fait fi des normes sociales et environnementales ainsi que des droits de l'homme; il faudrait que la BAII serve de levier pour inciter la Chine à respecter et à développer les normes internationales.

2.3.2 Représentation et influence

D'autres participants à la consultation soulignent l'importance de la participation de la Suisse au conseil d'administration afin qu'elle veille à faire respecter les principes de bonne gouvernance et à mettre en place et à respecter des normes sociales et environnementales modernes (CP).

Le PS est d'avis que les dispositions applicables aux membres qui ne sont pas de la région sont formulées de manière trop restrictive pour que la Suisse ait une Chance d'avoir son propre représentant au sein des instances décisionnelles de la BAII, en particulier au conseil d'administration. Selon lui, le rapport explicatif donne à penser que la Suisse doit déjà s'estimer heureuse de pouvoir se faire représenter ponctuellement par un administrateur suppléant. Selon le PS, il y aurait une occasion intéressante pour la Suisse seulement si les pays européens décidaient de créer un groupe de vote euro et un groupe de vote «non euro». La Suisse pourrait alors jouer un rôle clé dans ce dernier groupe et se concerter avec le groupe de vote euro pour faire respecter les normes sociales et environnementales.

2.3.3 Conséquences financières pour la Confédération

Dans leur prise de position, les participants à la consultation en faveur du projet n'ont pas fait d'objection quant au financement.

L'USAM ne peut approuver l'adhésion que si les ressources financières nécessaires sont prélevées sur les fonds alloués à la coopération au développement. Elle appelle une adaptation du projet d'arrêté fédéral en ce sens. L'orientation stratégique de la BAII ayant pour objectif le développement économique, il est logique que les fonds destinés à la capitalisation proviennent de l'aide au développement.

L'USP est d'avis que le financement devrait se faire au titre de la loi sur la promotion des exportations ou de la coopération au développement et n'accepterait en aucun cas un financement qui se ferait au détriment du budget agricole.

Le PS, l'USS et les organisations actives dans le domaine du développement estiment que la structure de la BAII est encore très incertaine et qu'il est par conséquent encore difficile d'évaluer si les activités de la BAII seront conformes aux objectifs et aux standards de la coopération au développement de la Suisse. Vu que l'utilité de la BAII n'est pas établie, ils s'opposent au financement des trois premières tranches par le biais du budget de l'aide publique au développement (APD), sauf si les fonds alloués à l'APD étaient augmentés en conséquence.

Selon Alliance Sud, les parts de la Suisse à la BAII devraient être financées au titre de la loi fédérale sur la promotion des exportations, sans compter que l'adhésion profiterait principalement à la Suisse sur le plan des affaires économiques extérieures. Une compensation de la DDC se ferait par conséquent avant tout aux dépens de la coopération bilatérale au développement. En d'autres termes, des fonds de l'engagement suisse contribuant de manière avérée à la lutte contre la pauvreté dans le monde seraient réaffectés à des projets de la BAII, dont l'utilité est encore très incertaine. Enfin, la Suisse abandonnerait inutilement sa «souveraineté» sur l'affectation d'une partie de son aide bilatérale au développement en faveur d'une institution financière dont, pour l'heure, le fonctionnement est encore très flou.

Le PS relève que le Parlement a approuvé les fonds pour la coopération au développement au titre de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974), dont l'art. 5 prévoit que la Suisse «soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés», notamment le développement rural, l'amélioration de la situation alimentaire (en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale) et la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale. Tous ces domaines d'intervention sont étrangers à la BAII. Le PS s'opposerait donc à l'adhésion de la Suisse à la BAII si les trois premières tranches de la capitalisation étaient effectivement financées via les fonds alloués à la coopération internationale. Il recommande donc au Conseil fédéral d'examiner d'autres voies de financement, à savoir financer les trois

premières tranches en augmentant le plafond, sans compensation (sachant qu'il faudrait s'assurer, dans le cadre de la RIE III, que ces fonds proviennent de l'imposition des entreprises); se fonder sur la loi sur la promotion des exportations en adaptant et en augmentant éventuellement le crédit-cadre 2016-2019 et/ou se fonder sur l'art. 10 de la loi sur la Banque nationale pour assurer le financement.

2.3.4 Procédure

Le raccourcissement de la procédure de consultation est critiqué par plusieurs participants à la consultation. Le PS rappelle que la procédure de consultation vise à associer les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés à la définition de la position de la Confédération et à l'élaboration de ses décisions ainsi qu'à déterminer si un projet de la Confédération est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Ces exigences ne peuvent pas être remplies dans un délai réduit à trois semaines. En procédant de la sorte, le résultat est couru d'avance.

Le PS souligne que comme ni les normes environnementales et sociales, ni les politiques opérationnelles et financières n'ont été arrêtées, le Parlement approuverait l'adhésion de la Suisse à la BAII sans avoir aucune idée des principes environnementaux et sociaux ou de la politique en matière d'appels d'offres qu'elle appliquera. Solidar Suisse estime qu'une adhésion serait prématurée à ce stade, attendu que la BAII a seulement émis des déclarations d'intention et n'a pas pris d'engagements concrets. La Suisse ferait bien de se ranger parmi les pays européens qui envisagent une adhésion, mais ne souhaitent pas encore s'engager définitivement.

3 Modification des arrêtés fédéraux

Les propositions ci-dessous ont été déposées en vue de modifier les arrêtés fédéraux.

ACS:

Arrêté fédéral concernant le financement de l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures art. 1, al. 5 (nouveau)

⁵ Les fonds visés aux al. 1 à 4 proviennent exclusivement des crédits alloués à la coopération et l'aide au développement, et ce de manière à ne pas avoir d'incidence sur le budget.

PS:

Arrêté fédéral portant adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures art. 1, al. 3 et 4 (nouveau)

³ La Suisse adhère à la BAII sous réserve que celle-ci veille au respect des conventions fondamentales du travail de l'OIT dans le cadre de sa politique d'adjudication et exclue le financement de centrales à charbon et de centrales nucléaires.

⁴Le Conseil fédéral remet régulièrement un rapport à l'Assemblée fédérale au sujet du respect et du développement des normes sociales, environnementales et de bonne gouvernance par la BAII et fait la transparence sur sa politique d'adjudication.

Arrêté fédéral concernant le financement de l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

Art. 2bis (nouveau)

^{2bisa} Le financement ne peut provenir des crédits alloués au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du DEFR et à la Direction du développement et de la coopération (DDC) du DFAE pour la coopération internationale.

4 Annexe: liste des participants à la consultation

1. Kantone / Cantons / Cantoni

AG	Aargau / Argovie / Argovia	AE*
Al	Appenzell Innerrhoden / Appenzell RhInt. / Appenzello Interno	AE
AR	Appenzell Ausserrhoden / Appenzell RhExt. / Appenzello Esterno	
BE	Bern / Berne / Berna	AE
BL	Basel-Landschaft / Bâle-Campagne / Basilea-Campagna	AE
BS	Basel-Stadt / Bâle-Ville / Basilea-Città	AE
FR	Freiburg / Fribourg / Friburgo	AE
GE	Genf / Genève / Ginevra	AE
GL	Glarus / Glaris / Glarona	AE
GR	Graubünden / Grisons / Grigioni	AE
JU	Jura / Giura	
LU	Luzern / Lucerne / Lucerna	AE
NE	Neuenburg / Neuchâtel	AE
NW	Nidwalden / Nidwald / Nidvaldo	AE
OW	Obwalden / Obwald / Obvaldo	
SG	St. Gallen / Saint-Gall / San Gallo	AE
SH	Schaffhausen / Schaffhouse / Sciaffusa	AE
SO	Solothurn / Soleure / Soletta	AE
SZ	Schwyz / Svitto	AE
TG	Thurgau / Thurgovie / Turgovia	AE
TI	Tessin / Ticino	AE
UR	Uri	AE
VD	Waadt / Vaud	
VS	Wallis / Valais / Vallese	
ZG	Zug / Zoug / Zugo	AE
ZH	Zürich / Zurich / Zurigo	AE
KdK CdC CdC	Konferenz der Kantonsregierungen Conférence des gouvernements cantonaux Conferenza dei Governi cantonali	

^{*} AE: avis exprimé

2. In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblea federale

BDP PBD PBD	Bürgerlich-Demokratische Partei Parti bourgeois-démocratique Partito borghese democratico	
CVP PDC PPD	Christlichdemokratische Volkspartei Parti démocrate-chrétien Partito popolare democratico	AE
CSP-OW	Christlich-soziale Partei Obwalden	
CSPO	Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	

EVP	Evangelische Volkspartei der Schweiz	
FDP	FDP. Die Liberalen	AE
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux	
PLR	PLR.I Liberali Radicali	
GPS	Grüne Partei der Schweiz	
PES	Parti écologiste suisse	
PES	Partito ecologista svizzero	
GLP	Grünliberale Partei	
PVL	Parti vert'libéral	
Lega	Lega dei Ticinesi	
MCR	Mouvement Citoyens Romand	
SVP	Schweizerische Volkspartei	
UDC	Union Démocratique du Centre	
UDC	Unione Democratica di Centro	
SPS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz	AE
PSS	Parti socialiste suisse	
PSS	Partito socialista svizzero	

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

SGV	Schweizerischer Gemeindeverband	
SSV	Schweizerischer Städteverband	AE
UVS	Union des villes suisses	
USC	Unione delle città svizzere	
SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	

4. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

ES	economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	AE
SBV USP USC	Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	AE
SGB USS USS	Schweiz. Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse Unione sindacale svizzera	AE
SGV USAM USAM	Schweizerischer Gewerbeverband Union suisse des arts et métiers Unione svizzera delle arti e mestieri	AE
UPS	Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	AE

SBV	Schweizerische Bankiervereinigung	AE
ASB	Association suisse des banquiers	
ASB	Associazione svizzera dei banchieri	
	Swiss Bankers Association	
KFMV	Kaufmännischer Verband Schweiz	
SEC	Société suisse des employés de commerce	
SIC	Società svizzera degli impiegati di commercio	
Travail.Suisse	Travail.Suisse	

5. Weitere interessierte Kreise / Autres milieux intéressés / Altre cerchie interessate

COMUNDO	Alliance COMUNDO	
	Alliance Sud	AE
ASA	Association Suisse d'Assurances	
BNS	Banque Nationale Suisse	
	Beratende Kommission für internationale Entwicklungszusammenarbeit	
	Brücke • Le pont	
BMF	Bruno Manser Fonds	AE
	Caritas Schweiz	AE
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer	
CFD	Christlicher Friedensdienst	
CINFO	Zentrum für Information, Beratung und Bildung für Berufe in der internationalen Zusammenarbeit Centre d'information, de conseil et de formation pour les professions de la coopération internationale	
	éducation21	
	Enfants du Monde	
EvB DB DB	Erklärung von Bern Déclaration de Berne Dichiarazione di Berna ETH Global, Global Transformation Affairs	
NADEL	ETH Zürich, NADEL	
	FASTENOPFER ACTION DE CARÊME SACRIFICIO QUARESIMALE	
FGC	Fédération genevoise de coopération	
FEDEVACO	Fédération vaudoise de coopération	
	FHNW Fachhochschule Nordwestschweiz / HSW / Hochschule für	
	Fondation Hirondelle	
	Forum Biodiversität, SCNAT	
Foraus	Forum Aussenpolitik	
	Geneva Academy of International humanitarian law and human rights	AE
DCAF	Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces	
GfbV	Gesellschaft für Bedrohte Völker	
GSTF	Gesellschaft Schweizerische-Tibetische Freundschaft	
UNIA	Gewerkschaft UNIA	
Greenpeace	Greenpeace	AE

	HEID/Graduate Institute Geneva	
HEKS	Hilfswerk der Evangelischen Kirchen Schweiz	
EPER	Entraide Protestante Suisse	
HELVETAS	HELVETAS Swiss Intercooperation	
	Hochschule Luzern – Wirtschaft – Institut für Betriebs- und Regional-	
IAMANEH	IAMANEH Suisse	
INTERTEAM	INTERTEAM	
MdM Suisse	Médecins du Monde Suisse	
MSF-Suisse	Médecins sans frontières	
	NGO-Koordination post Beijing Schweiz	
Pro Natura	Pro Natura – Schweizerischer Bund für Naturschutz	
SACC	Schweizerisch-Asiatische Handelskammer	
	Schweizerischer Friedensrat	
SRK	Schweiz. Rotes Kreuz (SRK)	AE
CRS	Croix-Rouge Suisse (CRS)	
SolidarMed	SolidarMed	
	Solidar Suisse (ehemals SAH)	AE
	Stiftung Kinderdorf Pestalozzi	
Swissaid	Swissaid	
SCCC	Swiss-Chinese Chamber of Commerce	
Cleantech	Swiss Cleantech	
	Swisscontact	
	SWISSMEM	AE
SNF	Schweizerischer Nationalfonds	AE
FNS	Fonds national suisse	
FNS	Fondo nazionale svizzero Swiss National Science Foundation	
	Swisspeace	
SSF	Swiss Sustainable Finance	
S-GE	Switzerland Global Enterprise	
TDH	Terre des hommes	
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature / Comité Suisse	
CDE	Universität Bern – Centre for Development and Environment	
CDL	Arbeitgeberverband der Schweizer Planerunternehmen im Bauwesen	AE
	Association patronale des entreprises suisses de planification dans le	AE
USIC	domaine de la construction	
	Unione Svizzera degli Studi Consulenti di Ingegneria	
OMCT	Organisation Mondiale Contre la Torture	
WWF	World Organisation against Torture WWF Schweiz	AE
v V V V I		/L
	Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften, Stabsstelle Forschung und Entwicklung	
СР	Centre Patronal	AE